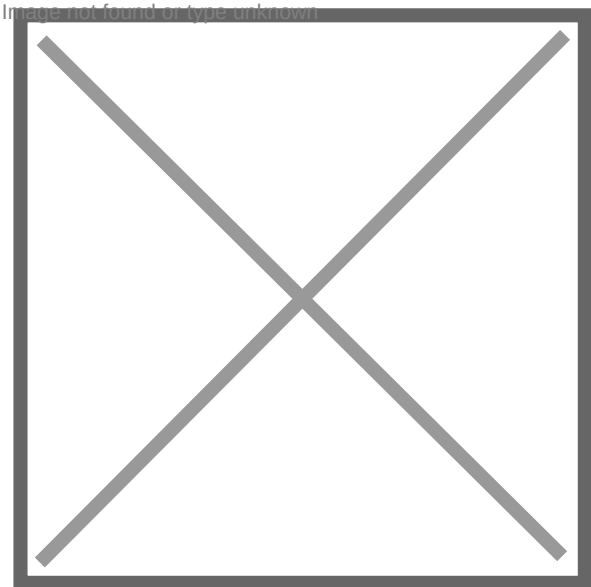




le cumul d'assurances décès est-il légal ?

Par **Pitch51**, le **16/08/2008** à **10:11**

BonjourrrrrrIl y a plus de trente ans, j'avais souscrit une assurance invalidité décès pour couvrir des crédits immobiliers. Les remboursements terminés, j'ai laissé courir cette assurance, mais elle devient caduque à 65 ans, dans quelques années pour moi. Une autre compagnie d'assurances me propose une assurance décès mais pour la vie entière, et je suis intéressée. Puis-je cumuler les deux, est-ce légal ? rrrnMerci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **16/08/2008** à **14:00**

bonjour, à cause du caractère[fluo] forfaitaire[/fluo] les assurances de personnes peuvent se cumuler, cordialement